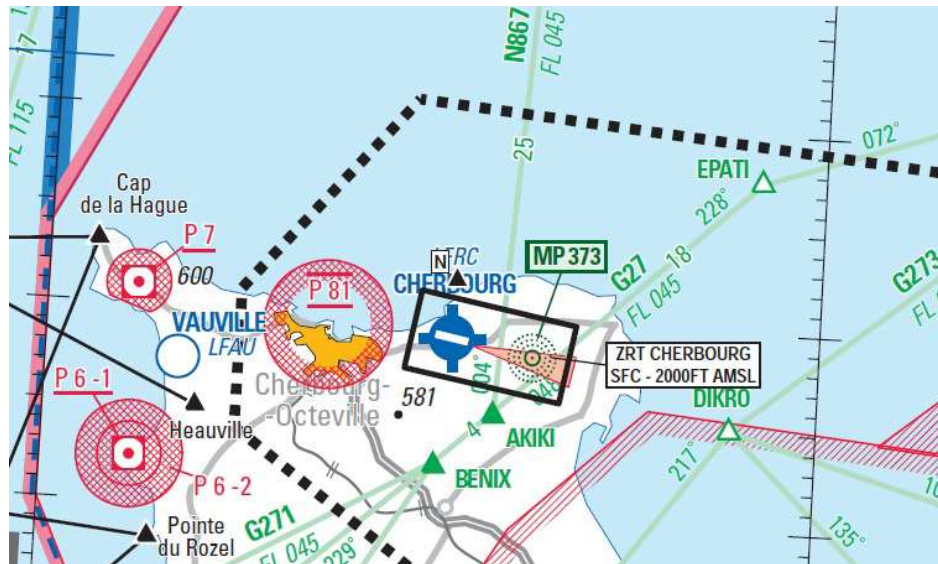


Evolution 2016 de l'espace aérien de Normandie/Région de Caen

1) Normandie/Région de Caen

Evolution de l'espace aérien au niveau de Cherbourg depuis le 31 mars 2016 libérant un peu d'espace classe G avec suppression de la TMA3 Deauville, suppression de la CTR Cherbourg et mise en place d'une ZRT couvrant partiellement l'ex CTR. A terme, la ZRT devrait être remplacée par une « RMZ/Radio Mandatory Zone » (= CTR avec radio aviation obligatoire) ou par une zone permanente type R.



Malheureusement, la situation concernant la TMA 1 Deauville n'a toujours pas évolué en particulier pour sa partie Est/Sud-Est (Lisieux-Bernay) qui bloque les cross depuis St.Omer vers le NE ou depuis le Marais Vernier vers le SO. Malgré les efforts de la FFVL au niveau central et au niveau local de la Normandie, les demandes de remontée du plancher à au moins 1050 m et/ou de mise en place d'une gestion flexible de cette partie de la TMA n'ont toujours pas abouti. En attente, depuis début 2013, des études d'approche GPS des terrains des TMA de Deauville mais sans échéancier précis de la part de la DGAC.

La TMA 2 Deauville continue heureusement à exister avec une possibilité de désactivation sous conditions permettant les cross jusqu'à la mer (voir annexes 1 et 2). A noter que le protocole permettant cette désactivation, datant de 2009, puis reconduit en 2013, devrait être reconduit cette année. Il précise les personnes de la FFVL autorisées à demander le déclassement (voir en annexe).

2) Régions limitrophes à la Normandie/Région de Caen

Pas d'évolutions connues du côté des zones Rennes, Nantes, Tours, Orléans, Evreux et Rouen.

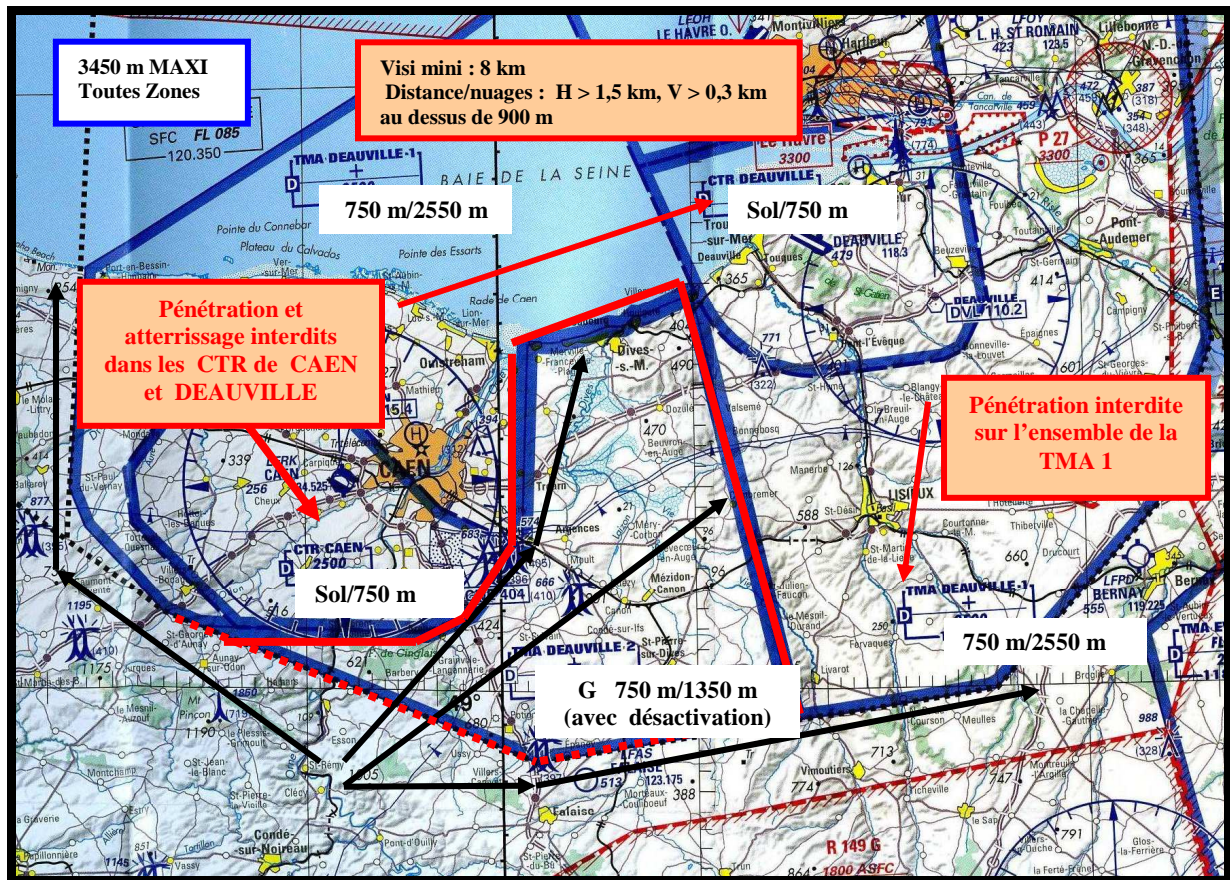
3) Rappels

Pour ceux qui auraient des doutes sur leurs connaissances en matière d'Espace Aérien lors de la préparation d'un vol de distance, ils ont la possibilité de :

- **préalablement se former (voir avec leur moniteur) ou compléter leur formation et s'informer en assistant aux séances de formation/information organisées régulièrement (la dernière séance a eu lieu le dimanche 20 mars 2016),**
- **consulter avant d'aller voler les extraits de cartes téléchargeables sur le site Internet du club AS ICARE (www.asicare.com rubrique Espace Aérien),**
- **acquérir ou consulter (papier ou en ligne, voir liens sur le site Internet du club AS ICARE) avant de décoller la carte aéronautique 1/500 000 de la région Nord-Ouest ; cette carte est mise à disposition auprès de tous les responsables du club (président du club, moniteurs, responsables compétition D et PP, ...) qui pourront également apporter les conseils utiles,**
- **consulter juste avant de décoller le panneau d'information site sur lequel les zones aériennes réglementées sont normalement rappelées pour le secteur concerné avec indication des distances par rapport au site,**
- **voler avec un GPS dans lequel les points caractéristiques des zones interdites sont rentrés (coordonnées GPS téléchargeables sur le même site Internet) ou voler avec un GPS disposant de la cartographie de l'espace aérien (à jour) en plus de la cartographie terrestre (possible avec les GPS Garmin, les GPS Magellan, les vario-GPS Bruniger-Flytec, les applications LK8000 et XC Soar,....)**
- **s'enquérir des alertes éventuelles de mise en place de zones temporaires interdites : patrouille de France, tour de France, 24 heures du Mans, répétition pour le défilé aérien 14 juillet, anniversaire du débarquement,...sur le site du SIA (www.sia.aviation-civile.gouv.fr rubriques NOTAM et/ou SUP AIP), avec rappels sur le site FFVL/rubrique Espace Aérien/Alertes, ou sur le site Club AS ICARE/rubrique Espace Aérien/Alertes.**

Marc Jeanne
Correspondant Espace Aérien AS ICARE
0608143728

Annexe 1 : TMA 1 et 2 Deauville



Vols depuis St Omer Sud :

1 er Cas : TMA 2 Deauville active en classe D (750m/2550m) à environ 9 km au Nord = Croisilles et au Nord-Est = Cesny-Bois Halbout

Pour l'éviter vers le Nord-Ouest, passer au Sud de l'axe St Omer-Aunay Sur Odon et contourner Caumont l'Eventé

Pour l'éviter vers le Nord-Est, passer au Sud de l'axe StOmer- Soulangy (éoliennes au Nord de Falaise), Sud de Livarot et Sud d'Orbec

2 ième Cas : TMA 2 Deauville désactivée (se renseigner sur le répondeur ATIS Deauville 02.31.65.65.36) : CTR Caen et TMA 1 Deauville classe D à environ 12 km au Nord = St Laurent de Condel.

Pour les éviter vers le Nord-Ouest, passer au Sud de l'axe St Omer-Aunay Sur Odon et contourner Caumont l'Eventé.

Pour les éviter vers le Nord-Est, passer au Sud de l'axe StOmer- Bretteville/Laize-La Jalousie et contourner Chicheboville (éoliennes) (GPS : N 49°07'/O 0°13').

Attention de ne pas passer à l'Est de l'axe Villers Sur Mer-Cambremer-Sud-Ouest Livarot (TMA 1 Deauville) et de respecter le plafond de 1350 m dans la TMA 2 Deauville désactivée.

Annexe 2 : gestion flexible de la TMA 2 Deauville

1) Conditions météorologiques

Le déclassement en espace de classe G ne peut être demandé qu'en cas de conditions VMC dans l'espace aérien contrôlé (= au moins 8 km de visibilité et distance aux nuages de 1500m horizontalement et 300m verticalement).

2) Demande de déclassement

Le déclassement en espace de classe G ne peut être demandé que par un membre accrédité de la FFVL ou de la FFVV dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Nom	N° Téléphone	Fonction
Philippe LECLERC	06.09.94.58.13	FFVL Ligue de Normandie
Jean-Jacques BIRE	06.07.87.55.15	FFVL Ligue de Normandie
Patrice YBERT	06.89.79.50.49	FFVL Ligue de Normandie
Alain ROBERT	06.95.42.27.60	FFVL Ligue de Normandie
Christophe COLARIS	06.87.61.06.61	FFVL Ligue de Normandie
Jean Luc Vial	06.72.22.42.62	FFVL Ligue de Normandie
Laurent Perez	06.14.29.14.41	FFVV Comité Régional Basse Normandie

3) Conditions de désactivation

La désactivation n'est possible que l'après-midi, les samedi, dimanche et jours fériés (*ndlr = pas possible les jours de « ponts » par exemple*), l'après midi pour une tranche continue qui est négociée lors de la demande mais qui n'est pas inférieure trois heures environ (*ndlr : possible à partir de 2 heures*).

La désactivation est demandée au plus tard 1 heure avant l'heure de désactivation souhaitée par téléphone à Deauville APP/Info qui en informe Caen TWR. Le créneau de désactivation négocié entre le contrôleur d'APP/Info et le demandeur est retransmis au contrôleur TWR de Caen. Le créneau de désactivation ne peut être modifié dans un sens ou un autre. A l'heure de fin de désactivation, les usagers doivent impérativement avoir quitté l'espace.

La désactivation n'est possible qu'en absence de vol IFR commercial programmé à Caen. **Le plafond de la zone déclassée est limité à 4500 pieds/1350 m (vols IFR au-dessus).**

4) Information des pilotes

L'information de désactivation est à la disposition des pilotes de Vol Libre sur le répondeur téléphonique de l'ATIS de Deauville : 02.31.65.65.36

5) Incidents

Des manquements graves et répétés aux dispositions du protocole peuvent conduire à sa suspension et à sa renégociation.